

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	de 17h00 à 19h00
Mercredi	de 8h30 à 11h30
Jeudi	de 13h00 à 16h30
Samedi	de 8h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu 24 juillet 2018 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h00

Secrétaires de séance : Isabelle Lefebvre et Patrice Prétot

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Isabelle Lefebvre, Patrice Prétot, Pierre Clausse, Martine Cuinet, Michel Dartével, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Sébastien Rognon.

Excusée : Aude Maire pouvoir à Patrice Prétot.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Communauté de Communes Loue Lison : approbation du rapport de la CLECT.
2. Avenant au marché du lotissement Les Montots
3. Prélèvement à la source : acquisition de connecteurs.
4. Avancement du projet de commune nouvelle.
5. Divers.

1. Communauté de Communes Loue Lison : approbation du rapport de la CLECT.

« La C.L.E.C.T » (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie dès le mois de mars 2018 pour étudier les transferts de compétence 2018 et affiner le calcul des transferts de charges.

Le Maire informe que le rapport établi par la CLECT lui a été transmis en date du 29 juin dernier. Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 9 novembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2018. Suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Loue Lison verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U. (hors charges transférées)

De ce fait, la commune de Tarcenay, comme l'ensemble des anciennes communes de la CCPO, percevra de la CCLL la totalité de la FPU perçu désormais par la CCLL. Les communes des anciennes ComCom de Quingey et Amancey, percevront au prorata du coût d'investissement et de fonctionnement de leur voirie qui devient une compétence intercommunale.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 27 mars dernier, autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier

2. Avenant au marché du lotissement Les Montots

Le Maire expose au Conseil Municipal, que différents travaux complémentaires ont été réalisés au lotissement les Montots : Complément d'enrobés, éclairage public, découpes de bordures, installation de caniveaux (HRI).

Le montant total de ces travaux s'élève à 19 984,10 € HT (*taux TVA 20 %*) soit 23 980,92 € TTC.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un nouvel avenant au marché du lotissement.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer cette avenant n°3.

3. Prélèvement à la source : acquisition de connecteurs

En prévision de la mise en place du prélèvement à la source en janvier prochain, la mairie doit s'équiper d'un matériel informatique sous la forme d'un connecteur dont la valeur est de 324€ TTC

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise le Maire à passer commande de ce connecteur.

4. Avancement du projet de Commune Nouvelle

La commune de Foucherans ainsi que notre commune, ont organisé des réunions publiques en présence de Monsieur Setbon, secrétaire général de la préfecture.

Ces réunions se sont tenues les 30 juin et 07 juillet dernier, la participation des habitants a été d'environ une cinquantaine de personnes dans chaque village.

Nos deux communes continuent à travailler sur ce projet de commune nouvelle, une lettre d'information à destination de la population est en cours d'élaboration afin de faire un point sur l'avancement de ce projet.

5. Divers.

L'Espace Ludique a ouvert ses portes au public le 18 juillet dernier. Nous constatons une affluence permanente. C'est un lieu de rencontre pour nos concitoyens qui cohabitent parfaitement quel que soit leur âge.

L'utilisation du terrain multisport, de l'aire de jeux et du terrain de pétanque implique le respect des règles élémentaires de propreté, de courtoisie et le respect d'autrui et du matériel.

Un règlement intérieur a donc été établi, nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance et de le respecter.

D'autre part nous vous informons que pour des raisons de sécurité, par arrêté municipal, la rue de la Poste est désormais interdite à la circulation dans les deux sens, du croisement avec la Grande rue au croisement avec la route de Mérey .

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H00.

Les secrétaires de séance :

Isabelle LEFEBVRE

Patrice PRETOT